

Pour des raisons auxquelles nous reviendrons prochainement, l'abonnement réseau **M-Pass** proposé, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014, au personnel de la Cour de justice et d'autres institutions piétine, ce qui met sa viabilité en risque. En effet, le Luxembourg a offert aux institutions européennes une réduction de 30%, à condition toutefois que les abonnés de l'ensemble des institutions atteignent le nombre de 1.000 au bout de trois ans. Pour la première année de son application, le *M-Pass* a attiré un très faible nombre d'amateurs.

**Une** des raisons pour la faible adhésion du personnel à l' *M-Pass* tient au fait qu'il n'est pas valable au-delà des frontières du Grand-duché ou au-delà de certaines localités proches de la frontière du Grand-duché, qui sont citées dans le texte qui suit (voir section 3).

Pour des distances plus importantes au-delà des frontières du Grand-duché, un exemple positif mérite d'être mentionné. Il s'agit du **FlexPass**, qui est un **complément** au **M-Pass**, mais qui vaut uniquement pour le chemin de fer français (voir section 4).

Afin de pouvoir étendre l'avantage du M-Pass à tous les frontaliers, EPSU-CJ concertera son action avec les syndicats luxembourgeois. En répondant au questionnaire annexé vous nous aiderez à mieux cibler les problèmes et à mieux soutenir cette revendication face aux autorités compétentes.

### **M-Pass – La mobilité à prix réduit**

Le *Mobilitéitspass* (*M-Pass*) est un titre de transport spécial à tarif réduit destiné exclusivement aux salariés des entreprises ou administrations établies sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg.

Le *M-Pass* est valable pour un nombre illimité de voyages dans tous les moyens de transports publics luxembourgeois et dans les transports transfrontaliers à tarification nationale.

Pour l'année 2014, le personnel statutaire pourra obtenir le M-Pass avec une réduction de 30 % + 10% = 40% sur le tarif normal, à savoir au prix de 264 € au lieu de 440 €.

Le *M-Pass* est nominatif. Dans les trains, il est seulement valable en deuxième classe.

## 1. Sur quel réseau ce titre de transport est-il valable ?

Avec ce titre de transport vous pouvez utiliser tous les moyens de transport publics au Luxembourg, c'est-à-dire **autobus et trains**. En ce qui concerne le transport en **train**, le titre est valable jusqu'à la dernière gare avant la frontière (Wasserbillig, Troisvierges, Bettembourg, Kleinbettingen, Rodange).

## 2. Puis-je circuler dans les trains en première classe ?

Il est possible d'acheter individuellement un supplément afin de circuler en première classe. Ce supplément est en vente auprès de la Centrale de Mobilité à la gare de Luxembourg ou à tout autre guichet des CFL. Une photo d'identité est nécessaire.

Le montant est de 220€ pour tout le réseau ou de 110€ pour une courte distance.

## 3. Est-ce que les frontaliers peuvent également profiter de ce M-Pass ?

Le M-Pass est valable sur les lignes transfrontalières **à tarification nationale**.

Pour les **trains** il s'agit actuellement des gares suivantes :

Volmerange les Mines, Audun-le-Tiche, Athus

Pour les **bus** il s'agit actuellement des lignes suivantes :

pour l'**Allemagne** :

- ligne 118 (Luxembourg – Trier, M-Pass valable jusque à Wasserbillig 'Op der Bréck')
- ligne 132 (Luxembourg – Nittel)
- ligne 134 (Luxembourg – Konz, M-Pass valable jusque à 'Temmels-Kirchstrasse')
- ligne 155 (Luxembourg – Saarlouis, M-Pass valable jusque à 'Sinz-Ortmitte')
- ligne 156 (Luxembourg – Perl)
- ligne 157 (Luxembourg – Saarburg, M-Pass valable jusque à 'Bilzingen')
- ligne 158 (Luxembourg – Orscholz, M-Pass valable jusque à 'Perl-Central')
- ligne 159 (Luxembourg – Losheim, M-Pass valable jusque à 'Sinz-Ortsmitte')
  
- ligne 178 (Hassel – Perl)
- ligne 182 (Waldbredimus – Perl)
  
- ligne 315 (Luxembourg – Perl)
- ligne 401 (Luxembourg – Bitburg, M-Pass valable jusque à 'Irrel-ZOB')
- ligne 407 (Luxembourg – Prüm, M-Pass valable jusque à 'Dasburg-Ort')

pour la **France** :

- ligne 197 (Luxembourg – Ottange)
- ligne 319 ou Meuse Express (Luxembourg – Piennes, M-Pass valable jusque à ‘Audun-le-Tiche Mairie’)
- ligne 321 (Luxembourg – Villerupt)
- ligne 322 (Esch/Alzette – Rédange)
- ligne 325 (Luxembourg – Hussigny)
- ligne 330 (Pétange – Mont Saint Martin)
- ligne 398 (Rodange – St Charles)
- ligne 399 (Rodange – Saulnes)

pour la **Belgique** :

- ligne 218 (Luxembourg – Messancy)
- ligne 537 (Ettelbruck – Bastogne)
- ligne 815 (Colmar Berg – Arlon)
- ligne 822 (Colmar Berg – Bastogne)
- ligne 885 (Lentzweiler – Bastogne)

#### 4. Si je n’habite pas dans une de ces localités, est-ce que je peux néanmoins profiter du M-Pass ?

Il existe un accord ferroviaire entre le Luxembourg et la **France** pour les frontaliers qui rentrent en train sur le Sillon Lorrain (Luxembourg – Thionville – Metz – Nancy), *ou de Longwy*. La SNCF propose un **complément au M-Pass** qui se nomme **FlexPass**. Ce dernier est à acheter individuellement auprès d’une gare SNCF.

Prix indicatifs du Flex-Pass (par mois):

Trajet	Flex-pass	M-Pass	Total (M-Pass + Flex-pass)	Abonnement SNCF
Thionville – Luxembourg	37,9	22,00*	59,90	83,60
Metz – Luxembourg	81,3	22,00*	103,30	133,20

\* 264 € divisé par 12

Le prix du M-Pass susmentionné est calculé sur la base du tarif annuel de 264 €.

Pour plus de renseignements, veuillez contacter la SNCF au numéro de téléphone TER Lorraine 0 891 674 674 ou consulter le [site internet TER Lorraine](#).

En revanche, il n’y a pas de tarifs spéciaux pour la Belgique et l’Allemagne.

## 5. Comment obtenir le M-Pass ?

Pour obtenir le M-Pass pour l'année 2015, vous devrez en faire la demande jusqu'au 15 octobre 2014.

Le montant correspondant au prix du M-Pass est prélevé directement sur le salaire du mois de décembre.

Chaque institution distribue les titres de transport aux intéressés une fois par an, en principe avant les vacances de Noël.



### Comparaison tarifs abonnements

	normal 2e cl.	M-pass	économie	RegioZone1
tarif annuel	440,00 €	264,00 €	par année 176,00 €	
	12	12		
tarif mensuel	36,67 €	22,00 €	par mois 14,67 €	85,00 €
moins partie lux.				36,67 €
partie résiduelle franç.				48,33 €
prix mensuel m-pass				22,00 €
charge mensuelle combinée				70,33 €